

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 8 septembre 2022

Forages de reconnaissance à Murat-sur-Vèbre : des forages strictement encadrés par le droit.

Depuis l'été 2021, des forages sont menés sur la commune de Murat-sur-Vèbre. Ils ont pour objectif de reconnaître l'aquifère alimentant une source identifiée sur le secteur de La Baraque des Fournials.

Le Préfet rappelle que toutes les procédures ont été respectées et que ces forages de reconnaissance sont encadrés strictement par le droit.

Le groupe *Danone* a en effet déposé auprès de la direction départementale des territoires du Tarn, en janvier 2021, une déclaration pour réaliser deux forages de reconnaissance afin d'évaluer la faisabilité d'exploiter cet aquifère pour une éventuelle activité d'embouteillage, les eaux concernées ayant des caractéristiques proches de celles de l'eau minérale naturelle de La Salvetat.

Les forages réalisés ne sont donc pas des forages d'exploitation.

Si le groupe *Danone* devait envisager une exploitation de cet aquifère, il lui faudrait demander :

- une autorisation d'exploiter le forage, de transporter l'eau, de la conditionner, de la caractériser comme eau de source ou comme eau minérale. L'agence régionale de santé assurerait l'instruction de ce dossier ;
- une autorisation de prélèvements si le volume d'eau est supérieur ou égal à 200 000 m³/ an. La DDT du Tarn serait en charge de l'instruction de ce dossier.

Si le groupe *Danone* se déclarait intéressé par une exploitation du site, les services de l'État, sous l'autorité des préfets des départements de l'Hérault et du Tarn, examineraient avec la plus grande attention les dossiers nécessaires et associeraient pleinement les acteurs locaux concernés par un tel projet, à commencer par la municipalité de Murat-sur-Vèbre.

À ce jour, les services de l'État n'ont pas été saisis de telles demandes et aucune demande n'a été formulé aux municipalités, notamment de Murat-sur-Vèbre.

Ces forages suscitent des réactions qui ne sont pas admissibles dans un État de droit. Le préfet du Tarn condamne fermement les pressions et les insultes dont fait l'objet le maire de Murat-sur-Vèbre et tient à lui témoigner tout son soutien.

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr